

COMPTE RENDU DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU 14 DECEMBRE 1992

Début de la séance à 17 H 10

Fin de la séance à 19 H 40

Deux point à l'ordre du jour :

- Le budget recherche 1993

- Le classement des demandes F.I.B.M. (premier contingent 1992-1993)

I - BUDGET RECHERCHE 1993

Après avoir rappelé les décisions prises en Conseil Scientifique du 9 Juillet 1992, B. THIERRY propose aux membres du Conseil d'examiner le budget de 1993 en deux temps :

- fonctionnement

équipement

(pour ce dernier point, aucune décision n'avait été prise en juillet).

DECISIONS

Fonctionnement:

- Prélèvement de 10 % (BQR) sur les crédits de fonctionnement des équipes reconnues par la DRED (inchangé par rapport au budget 1992).

- Redistribution de 138 000 F aux 5 équipes (l'équipe du L.A.C. étant rattachée au CAMELIA

depuis avril 1992).

La répartition proposée est effectuée suivant l'activité et la productivité scientifique des équipes (rapport d'activités, thèses soutenues, publications, projets...). Une mention particulière est faite pour le nouveau Centre de Recherche "INCA" récemment approuvé par le Conseil Scientifique réuni le 26 Novembre 1992.

Le Conseil adopte à l'unanimité (moins 1 abstention) la répartition des crédits de fonctionnement pour 1993 de la façon suivante :

50 000 F - Laboratoire des Matériaux Industriels - LMI -- Laboratoire d'Hydrodynamique, Aérodynamique et Energétique-LHAE-40 000 F 5 000 F - Laboratoire de Biomasse et Carburants - LBC -- Laboratoire de Pédagogie Multimédia - LAPEM -7 500 F

- Le Centre de Recherche: 15 000 F Identités, Normes des Communautés Anglophones - INCA -

Soit au total 117 500 F; LES 20 500 F restant constituent une "réserve du Conseil Scientifique" qui pourra faire éventuellement l'objet d'une nouvelle affectation.

Equipement - Crédits 1992 et 1993

En 1992, 77 % des crédits ont été ouverts - (Crédits de Programme)

Le Conseil adopte à l'unanimité le principe de prélever 10 % sur les crédits d'équipement pour constituer le BQR (proposition formulée par le bureau du Conseil Scientifique).

Soit pour l'ensemble des deux exercices : 63 000 F x 2 = 126 000 F (HT)

Ces crédits sont destinés à constituer une réserve du Conseil Scientifique pour :

- le développement de certaines équipes

- l'installation de nouveaux professeurs et la création de nouvelles équipes

- la mise en oeuvre de projets spécifiques

Dans tous les cas, leur affectation s'effectuera à partir d'un projet précis qui devra être soumis au Conseil Scientifique. Pour les équipes reconnues, les crédits seront ouverts dans la limite de 90 % des Autorisations de Programmes.

II - CLASSEMENT DES DEMANDES FIBM

1 - Recherche et Transfert de Technologie

6 dossiers sont présentés :

Projet d'Ingénierie intégrée produit/process Dossier A: présenté par le LAMih, laboratoire de Génie Industriel et Logiciel -Responsable du projet R. SOENEN

Applications industrielles nouvelles des ultrasons à la microcaractérisation Dossier B: des matériaux présenté par l'IEMN, laboratoire d' Opto-Acousto-Electronique Responsable du projet B. NONGAILLARD

Transmission numérique d'images télévision Dossier C: présenté par l'IEMN, laboratoire d' Opto-Acousto-Electronique Responsable du projet M. GAZALET

Complément de la plate-forme de conception et d'évaluation de postes de Dossier D: surveillance, diagnostic ou pilotage dans le domaine des transports présenté par le LAMih, Laboratoire Automatique Industrielle et Humaine Responsables du projet J.C. ANGUE et P. MILLOT

Criquabilité des aciers de coulée continue Dossier E: présenté par le LAMih, Laboratoire de Génie Mécanique Responsables du projet : J.P. BRICOUT et J. OUDIN

Moyens d'équipement de transfert en ergonomie des systèmes automatiques et Dossier F: biomécaniques présenté par le LAMih, Laboratoire d'Automatique Industrielle et Humaine Responsable du projet : N. MALVACHE

Après délibération et vote, le Conseil adopte le classement suivant : (un second tour a été effectué pour départager les projets C et D)

- 1 Dossier D du LAMih LAIH responsable MM. ANGUE et MILLOT
- 2 Dossier C de l'IEMN LOAE responsable M. GAZALET
- 3 Dossier E du LAMih LGM responsables MM BRICOUT et OUDIN
- 4 Dossier F du LAMih LAIH responsable M. MALVACHE
- 5 Dossier B de l'IEMN LOAE responsable M. NONGAILLARD
- 6 Dossier A du LAMih LGIL responsable M. SOENEN

2 - Formation Continue

Deux dossiers ont été présentés :

Dossier A: Développement des formations par alternance

Présenté par l'IUT

Responsable du projet : M. BLIN

Dossier B: Equipement d'une salle de micro-informatique

Présenté par l'ISIV

Responsable du projet : M. CASTELAIN

Après délibération et vote, le Conseil adopte le classement suivant :

1 - Dossier B de l'ISIV - Responsable du projet M. CASTELAIN

2 - Dossier A de l' IUT - Responsable du projet M. BLIN

<u> 3 - Formation Initial</u>e

Six dossiers ont été présentés :

Dossier A: Création de l'Ecole d'Ingénieurs en Génie Informatique et Productique-EIGIP

Présenté par l'ISTV-EIGIP

Responsable du projet M. SOENEN

Dossier B: Equipement en matériel de technologie numérique pour le traitement des

images et des sons

Présenté par l'ISTV - Magistère Image Responsable du projet : S. MERVIEL

Dossier C: Equipement informatique et électronique, mise en place de la 3ème année,

renforcement de la 2ème année d'IUP

Présenté par l'ISTV - IUP -Responsable du projet P. MILLOT

Dossier D: Complément équipement de l'Atelier GEII

Présenté par l'IUT- Département GEII Responsable du projet : B. HOURIEZ

Dossier E: Mise en place de nouveaux enseignements à l'ENSIMEV et à l'ISIV

Présenté par l'ENSIMEV et l'ISIV Responsable du projet : B. DESMET

Dossier F: Equipement en matériel informatique de travaux pratiques et de projets pour

la filière informatique de l'ISTV

Présenté par l'ISTV

Responsable du projet : A. FREVILLE

Après délibération et vote, le Conseil adopte le classement suivant :

- 1 Dossier C de l'ISTV, IUP Responsable P. MILLOT
- 2 Dossier E de l'ENSIMEV-ISIV. Responsable du projet B. DESMET
- 3 Dossier D de l'IUT- Responsable du projet B. HOURIEZ
- 4 Dossier B de l'ISTV Responsable du projet S. MERVIEL
- 5 Dossier F de l'ISTV Responsable du projet A. FREVILLE
- 6 Dossier A de l'ISTV-EIGIP- Responsable du projet R. SOENEN

III - QUESTIONS DIVERSES

Collège A - Monsieur SOUBEYRAN, nommé à Aix en Provence, est remplacé par Monsieur DEFRENNE

Collège C - Nouvelles élections en janvier 1993 pour le remplacement de Monsieur OURIACHI